

## **Mémoire à la commission de l'Office de Consultation Publique de Montréal**

### **Projet de transformation et d'occupation de l'ancien Séminaire de Philosophie**

Soumis par: Angela Mallozzi  
Résidente de l'avenue Cedar

L'intérêt que je porte à ce projet est en tant que résidente de l'arrondissement de Ville Marie, dans le voisinage directement affecté par le projet proposé et en tant que citoyenne de Montréal.

Je voudrais apporter trois arguments à la ville de Montréal expliquant pourquoi je suis contre ce projet résidentiel: 1) la valeur patrimoniale des lieux qui à mon avis ne sera pas bien servi, 2) la diminution des espaces verts dans la ville de Montréal et 3) la démolition d'un centre sportif et culturel qui sert la population entourante.

La valeur patrimoniale du site a deux volets: d'une part il y a l'ancien collège de Philosophie avec ses terres et ses éléments commémoratifs et de l'autre part il y a la valeur patrimoniale du Mont-Royal. Les deux seraient avantagés si le domaine actuel est préservé sans altération importante. La construction de plusieurs bâtiments variant de 5 à 9 étages détruira ce morceau de notre patrimoine.

Le deuxième argument concerne l'abolition d'une autre parcelle d'espace vert qui reste à la ville de Montréal quoi que ce soit la valeur patrimoniale du site. On se demandera sûrement dans les prochaines années et les prochaines décennies avec grand regret, comment on aurait pu réduire une partie de notre espace vert, de notre montagne, de telle façon. En 2009 la valorisation des espaces verts, surtout dans les milieux urbains, est de plus en plus prioritaire. Alors comment est-ce que la ville de Montréal pourrait changer les règlements de zonage établis antérieurement pour le bien-être de Mont-Royal, pour favoriser les propos du promoteur avec des bâtiments atteignant des hauteurs de 9 étages avec la volumétrie que tout ce béton occupera sur une aire précieuse. Notre milieu urbain ne peut se permettre une telle démarche. Le terrain doit conserver faune et flore tel quel. Il m'arrive actuellement d'apercevoir quelque petit renard pendant mes promenades à travers ce lieu. Je doute fort que ce sera le cas si ce lieu deviendrait résidentiel.

Mon troisième argument vise la démolition du centre sportif actuel annexé à l'ancien collège Marianopolis. Nous vivons actuellement dans un monde qui de plus en plus cherche à maintenir une balance écologique en réduisant la manufacture de nouveaux matériaux, en réutilisant ce qui est déjà présent et en

recyclant les matériaux non ou peu dégradables. Il existe déjà un complexe sportif utilisé par la communauté environnante. On propose maintenant de le démolir pour privilégier les plans d'un promoteur. Il n'y a aucun autre centre de sports et loisirs dans les alentours pour servir ce quartier. En laissant cet édifice et sa fonction en place les citoyens et leur bien-être seront respectés ainsi que les principes écologiques que notre monde actuel cherche à promouvoir.

Le respect et la valeur que nous devons apporter à ce site doit limiter nos propos au réaménagement du vieux séminaire et à l'amélioration de tous les espaces verts sans aucune empreinte de plus. Le promoteur pourrait reconsidérer. CATO pourrait mettre son empreinte sur le Mont-Royal et la ville de Montréal en ne mettant pas d'empreinte de béton sur ce site. Sinon, la ville de Montréal pourrait racheter. Notre héritage pourrait être conservé tout en servant la population. L'ancien séminaire de Philosophie pourrait être réaménagé non à but lucratif mais pour servir en tant que centre communautaire et culturel. La vieille chapelle pourrait être mieux appréciée. Le centre sportif pourrait continuer à servir sa fonction. Les terres et les éléments commémoratifs pourraient vraiment appartenir à la population montréalaise. Enfin, il y a peut-être plusieurs solutions possibles. Mais le zonage ne doit pas être modifié. Tout ce secteur du Mont-Royal est d'intérêt public, incluant terres et bâtiments actuels. Les générations à venir vont déplorer notre manque de vision si cela devrait changer.